

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix-huit, le lundi quinze octobre** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

**Étaient présents :** Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, GILLOT et M. FURET

formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** Mme DAVIGNON (pouvoir à Mme COUTANT), M. PHILIPPE

**Absente :** Mme THOMAS

M. **Nicolas LIGNEAU** a été élu secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### Décision modificative n°1 – virement de crédits

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé en juillet dernier de faire appel à un bureau d'études pour réaliser l'étude énergétique ECB du logement de l'ancienne Poste (1.000 € H.T.) et à un hydrogéologue pour l'étude préalable à l'agrandissement du cimetière (1.200 € H.T.).

Ces décisions étant postérieures à l'élaboration du budget primitif 2018, l'article 2031 « Frais d'études » ne disposait d'aucun crédit. Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, il informe les élus qu'il a employé les crédits inscrits à l'article 020 « Dépenses imprévues » pour alimenter l'article 2031 « Frais d'études » du montant nécessaire pour faire face à ces dépenses, soit 2.460,00 €, par décision n°07/2018 en date du 24 septembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**PREND** acte de la décision n°07/2018 du 24 septembre 2018, **APPROUVE** la décision modificative n°1 – virement de crédits et **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### Décision modificative n°2 – virement de crédits

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé en juillet dernier de procéder à la restauration du vannage des Ponts Neufs, en remplaçant les vannes existantes par 2 vannes automatiques de type « Panavan » et une vanne fixe pour un coût estimatif de 10.750,00 € H.T.

De plus, la mise en œuvre de la convention de mise à disposition de service entre la commune et la communauté de communes du Grand Châteaudun va remettre en question l'état des frais de personnel de l'année 2017, qui avait fait l'objet d'un titre de recettes n°227 le 19 décembre 2017.

Pour faire face à ces dépenses, M. le Maire propose de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre la décision modificative n°2 – virement de crédits – suivante :

022 – Dépenses imprévues (fonctionnement) – 2.342 €

673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) – 2.342 €

2132 – Immeubles de rapport – 12.660 €

2135 – Installations générales, aménagement de constructions + 12.660 €

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Régies de recettes de la commune (du service du Transport Scolaire, pour la gestion de la salle des fêtes, pour la gestion du court de tennis communal, pour encaisser le produit des manifestations, cérémonies et autres évènements festifs organisés par la commune) – réactualisation des actes constitutifs**

M. le Maire informe le conseil municipal de la fermeture de la Trésorerie de Brou au 31 décembre 2018 ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune d'Unverre dépendra du Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

Afin d'éviter aux agents administratifs ayant qualité de régisseur de recettes de se rendre tous les mois à Châteaudun pour déposer des sommes minimales, M. le Maire propose de modifier les actes constitutifs des 4 régies de recettes de la commune, notamment les conditions de versement.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 octobre 2018, le conseil municipal approuve ces modifications.

### **Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de l'état des créances éteintes du budget général de la commune comprenant des titres de recettes relatifs à la restauration scolaire et une location de salle des fêtes, tous les trois de 2013. Il s'agit uniquement de dettes éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement.

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **255,50 euros**.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, à l'article 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes ».

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de télétransmission des marchés publics et contrats de concession au contrôle de légalité,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'Etat, relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour que celle-ci soit effective dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018,

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer un éventuel avenant au contrat existant entre la commune et la société SRCI

### **Personnel communal – régularisation du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de supprimer le poste jamais pourvu de Technicien Territorial à temps complet, compte tenu de l'avis favorable n°1.137.18 émis par le Comité Technique Intercollectivités le 4 octobre dernier.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **Convention de Mise A Disposition de services entre la commune et la communauté de communes du Grand Châteaudun**

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services à conclure entre la commune et la communauté de communes du Grand Châteaudun, d'une durée de 2 ans,

**AUTORISE** M. le Maire à la signer.

### **Communauté de communes du Grand Châteaudun – demande bénéficiaire fonds de concours, exercice 2018**

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter le bénéfice du fonds de concours, exercice 2018, auprès de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, pour les travaux de réfection de la voirie communale, programme 2018, dont la réalisation devrait s'achever au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération

### **Instauration de la Déclaration Préalable pour l'édification de clôtures – Réactualisation des zones concernées**

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture en limite avec la rue, le domaine public, dans les zones **Ua, Uai, Uj, Ub, Ubi, Uba, Ue, A, Ae, Aeq, Ai, Ap, AUh1 et AUh2**, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2018**.

Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière. Les clôtures devront, en tout état de cause, respecter le règlement du PLU, ainsi que les servitudes d'utilité publique.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Réunions de Commissions** : Le Conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des différentes réunions de syndicats qui ont eu lieu depuis le 10 septembre.

### **Informations et questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

\* du programme de la cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice ; une exposition se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 9 novembre, pour les enfants du Pôle scolaire des Sorbiers et le dimanche 11 novembre de 11 h 00 à 18 h 00 pour le public.

Séance levée à minuit